



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1984
24 décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour information, le texte d'une
déclaration du Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha, datée
du 23 décembre 1987, concernant la résolution 606 (1987) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et
son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) A. Leslie MANLEY

ANNEXE

Déclaration du Ministre sud-africain des affaires étrangères,
M. R. F. Botha, concernant la résolution 606 (1987) du Conseil
de sécurité, datée du 23 décembre 1987

La position du Gouvernement sud-africain sur cette question a été clairement exposée. Toutes les troupes étrangères doivent être retirées de l'Angola. Le conflit actuel en Angola est la conséquence directe d'une violation des Accords d'Alvor par le régime du MPLA qui se maintient au pouvoir par la force en faisant appel aux forces cubaines qui disposent d'un matériel et d'un personnel soviétiques spécialisés.

Cette situation menace la sécurité de l'ensemble de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud a tout intérêt à préserver la sécurité dans la région. Le Gouvernement sud-africain a indiqué clairement qu'il ne pouvait pas tolérer une escalade du conflit dans la zone frontalière entre l'Angola et le sud-ouest africain (Namibie) et il a pris certaines mesures limitées pour prévenir une extension du conflit.

Le chef de la Force de défense sud-africaine, le général Jannie Geldenhuys, a déclaré le 5 décembre 1987 qu'on a commencé à retirer le personnel de la Force de défense sud-africaine et de la Force territoriale du sud-ouest africain de l'Angola après avoir réalisé certains objectifs pour protéger les intérêts de l'Afrique du Sud et du sud-ouest africain (Namibie). Comme ce processus se poursuit actuellement sur le terrain, il n'est pas possible de donner d'autres précisions pour garantir la sécurité de la Force de défense sud-africaine.

Il convient cependant de rappeler que toutes les forces et le personnel militaire étrangers doivent être impérativement retirés de l'Angola et des autres pays de la région si l'on veut instaurer la stabilité et la paix. En fin de compte, une prolongation du conflit serait contraire aux intérêts de l'Angola ou de la région.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général, on constate que la mission envoyée par le Secrétaire général en Angola s'est contentée de reproduire les renseignements qui lui ont été fournis par les autorités et les chefs militaires du MPLA. Le Gouvernement sud-africain rejette la version des faits qui a été présentée aux représentants du Secrétaire général. Le Secrétaire général devrait pouvoir recueillir les données sur le terrain. Par exemple, quels sont les effectifs des diverses forces en présence? Qui fournit tel type de matériel à qui? Quel type de matériel les Soviétiques fournissent-ils au régime du MPLA, quel matériel a-t-on utilisé et utilise-t-on actuellement? Qui sont les chefs militaires, les conseillers et les instructeurs? Combien d'avions, d'hélicoptères, de chars et de missiles d'origine soviétique sont engagés dans le conflit? Qui fait fonctionner ce matériel, qui donne les ordres ou les instructions pour les utiliser? Quel rôle les chefs militaires, conseillers et instructeurs jouent-ils dans cette guerre?

On peut certainement obtenir ces données et il faudrait les consigner dans un rapport pour présenter au Conseil de sécurité et à l'opinion mondiale un compte rendu véridique et équilibré des événements en Angola.